



KELEIER



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

- 10 novembre** : kig ha farz, Association des Parents d'Elèves
- 15 novembre** : soirée jeux, municipalité et associations
- 26 novembre** : atelier mémoire, club des Châtaigniers
- 30 novembre** : repas des aînés, municipalité
- 15 décembre** : arbre de Noël, municipalité

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Mardi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Mercredi : 9 h - 12 h
- Jeudi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Vendredi : 13 h 30 - 17 h
- Samedi : 16/11 - 9 h - 12 h

Une info...

Juste pour vous !

ENEDIS

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité **le lundi 18 novembre de 08h30 à 10h30 aux endroits suivants : Lannéon, Kernévez, Kereon Izella, Roudouzac, Kéravel, Kernévez, route de Brélès, moulin de Kernévez.**

À noter

Pour information, la mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 2 novembre.

Merci de votre compréhension.

Etat civil

NAISSANCE

Éva, Ayléane, Dominique HOERNER
née le 5 octobre.

DECES

Daniel DELAHAYE décédé le 19 octobre.
Huguette DELAHAYE décédée le 19 octobre

Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables déposées

- M. GOURMELON, abri de jardin
- M. MERRIEN, palissade

Permis de construire déposés

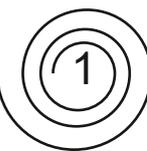
- M. BEGOC, maison
- M. DOGET, reconstruction d'une maison
- M. TANGUY, véranda
- GAEC de Kerdréanton, démolition partielle et reconstruction d'un hangar

Permis de construire accordé

- M. FOREST, extension d'habitation

Permis d'aménager déposé

- M. et Mme DENIEL, création de six lots à bâtir



Vie municipale

GARDERIE PERISCOLAIRE

Ateliers de bricolage pour les enfants

Depuis la rentrée, les enfants se sont lancés dans des ateliers de bricolage créatifs et amusants. Ces activités ont pour but de stimuler l'imagination des enfants tout en développant leur motricité fine.

Les enfants ont commencé par la création de pompons colorés. En utilisant de la laine et des ciseaux, ils ont appris à réaliser ces petites boules de fil qui peuvent être utilisées pour décorer divers objets. Pour célébrer l'arrivée de l'automne, les enfants ont fabriqué de jolies chouettes.

Enfin, dans l'esprit d'Halloween, les enfants ont conçu de petits mobiles sous forme de fantômes, de chauves-souris et de citrouilles.

Ces décorations suspendues égayent l'espace et ajoutent une ambiance enjouée à la garderie.



Ces ateliers de bricolage ne sont pas seulement des moments de créativité, ils favorisent également le partage et la collaboration entre les enfants. Nous sommes impatients de voir quelles autres créations émergeront dans les prochaines semaines !

SOIREE JEUX DE SOCIETE

Si vous voulez jouer, vous divertir, vous rencontrer, réservez d'ores et déjà la date du 15 novembre ...

Au grand plaisir des organisateurs, municipalité et associations partenaires, nous vous donnons rendez-vous pour une nouvelle édition le vendredi 15 novembre à partir de 16h10, à la Maison de la Culture et des Loisirs - salle Malraux.

Petits, grands, joueurs occasionnels ou passionnés, experts ou amateurs, nous vous attendons nombreuses et nombreux, pour partager une soirée de détente dans la bonne humeur et la convivialité !!

Vous pouvez bien entendu apporter vos jeux préférés et pour agrémenter le tout, de quoi déguster !!

SOIRÉE Jeux
Créons du lien par le jeu !

SOIRÉE ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ
EN PARTENARIAT AVEC L'OCCAZ DE JOUER

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024
MAISON DE LA CULTURE ET
DES LOISIRS
SALLE MALRAUX
DÈS 16H10

Venez découvrir de nouveaux jeux
et passer un moment convivial avec
des voisins, en solo, en famille ou
entre amis !

Gratuit et ouvert à tous
Petite restauration

Informations : 02.98.84.24.75 ou info@tanrivoare.fr

INTERVENTION DE LA CONSEILLERE NUMERIQUE

Vendredi 11 octobre, Sophia Dubreuil, conseillère numérique sur la commune, est intervenue auprès des élèves de CM à l'école primaire Pierre Mac Orlan pour une animation sur les fake news.

L'objectif de cette interaction : comprendre une fake news et la déceler. Pendant une heure, les élèves ont participé à l'animation en répondant aux questions et en exposant leurs expériences personnelles sur les fausses informations. A la fin de l'animation, un quizz a été proposé aux enfants pour mettre en application ce qu'ils ont appris durant l'intervention. Ils ont tous été satisfaits de cette animation et ont été invités à sensibiliser leurs parents sur ce sujet, qui, aujourd'hui, touche tout le monde.

Vie municipale

BIBLIOTHEQUE

Retour sur la conférence " insultes, jurons et autres amabilités bretonnes" animée par Hervé Lossec

Samedi 5 octobre, Hervé Lossec a répondu à l'invitation de la bibliothèque pour un après-midi convivial autour des jurons et autres expressions colorées de la langue bretonne. Le public est reparti ravi de cet échange.



INFO MAIRIE SMS

La commune de Lanrivoaré s'est dotée d'un système d'alerte via SMS, gratuit et sans abonnement, afin de renforcer l'information de la population de la commune et d'assurer une communication rapide et efficace en cas de situations exceptionnelles (tempête, incendie, etc...) ou tout autre évènement particulier (travaux, circulation, manifestation, informations périscolaires, etc...).

« Info Mairie SMS » vous permet de recevoir des alertes directement sur votre téléphone mobile ou fixe. Ce service est totalement gratuit, aucun abonnement n'est nécessaire et vous n'êtes contraints par aucune durée d'engagement. La commune de Lanrivoaré s'engage à une utilisation raisonnée de ce service et limitera le nombre d'envoi de SMS au strict nécessaire.

Vous pouvez vous inscrire grâce à notre formulaire en ligne :
<https://www.smsmairie.fr/fr/formulaire-view/web/141>

Mairie : 02.98.84.24.75
site internet de la mairie - mon
quotidien - vie pratique

CALENDRIER DES POMPIERS

Les sapeurs pompiers de Saint Renan Pays d'Iroise, ont commencé la tournée de calendriers 2025.

Afin de dissiper d'éventuels malentendus, ils seront munis d'une pièce d'identité.

Ils vous remercient, par avance, de l'accueil que vous leur réserverez.



VIGILANCE

La fin d'année approche ... et cette période rime avec étrennes, calendriers et porte à porte à domicile.

Certains individus indéliçats saisissent cette opportunité pour commettre des arnaques et divers larcins. La gendarmerie départementale du Finistère tient à alerter les usagers en ayant les bons réflexes :

- demander au vendeur sa carte professionnelle
- vérifier le logo officiel de l'insitution sur le calendrier
- ne pas laisser entrer un inconnu
- signaler tout comportement insistant au 17
- alerter les personnes âgées ou isolées de son entourage.

En cas de comportement suspect, n'agissez pas seul, composez le 17.

Vie municipale

CIMETIERE

La municipalité s'engage aujourd'hui à redynamiser le cimetière et à lutter contre l'abandon des concessions pour lui redonner une véritable identité. Pour se faire, plusieurs opérations seront menées afin de redonner vie aux nombreuses sépultures, qui au fil du temps, se sont trouvées abandonnées par ignorance des familles ou encore suite à la fin de la lignée familiale. Ainsi, des recherches seront lancées par la mairie, en apposant des plaquettes informatives sur certaines sépultures, pour que se manifestent les ayants droits ou héritiers. Au-delà du respect dû aux gisants, il incombe à chacun de veiller à son entretien et à sa conservation en prenant naturellement et simplement soin des sépultures dont il a la charge.



CCAS

Remplacement d'un membre nommé au conseil d'administration du CCAS

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 24 septembre, les associations mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) sont informées de la nécessité de remplacer un membre nommé du conseil d'administration du centre d'action sociale. Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées sont invitées à proposer auprès de Madame le maire une personne destinée à pourvoir le siège manquant, avant le 15 novembre 2024.

Vie scolaire

CLASSES DU CP AU CM2

Election des délégués de classe

Le vendredi 11 octobre, les élèves de l'école Pierre Mac Orlan ont voté pour élire leurs huit délégués.

Munis de leur carte d'électeur, ils se sont présentés au bureau de vote. Après avoir pris les bulletins des candidats, ils sont allés dans l'isoloir pour voter. Ils ont ensuite glissé leur enveloppe dans l'urne et signé le registre. Le dépouillement a eu lieu en classe.

Les huit délégués sont : Loëza et Julien en GS/CP, Alice et Malo en CP/CE1, Aimy et Noah en CE2/CM1, Louna et Tyméo en CM1/CM2.

Représentants de leur classe, ils se réuniront lors des conseils d'élèves pour échanger sur la vie de l'école.

Un grand bravo à eux et à tous les autres candidats !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves (APE) a le plaisir de vous inviter à son prochain **kig ha farz le dimanche 10 novembre**. Nous vous attendons nombreux !

Les bénéfices de cette journée serviront au financement des voyages scolaires des élèves : classe de mer pour les élèves de GS/CP/CE1 à Moulin Mer et parc animalier de Branféré pour les élèves de CE2/CM1/CM2.

Nous vous encourageons à acheter vos tickets en avance dans les commerces (bar des Sports, la Croustine) pour un repas sur place ou à emporter.

Nous vous rappelons également notre partenariat avec les enseignes King Jouet, Du Pareil au Même et Autour de bébé à Saint Renan. Lors de chaque passage en caisse, il suffit de préciser que vous souhaitez participer à la cagnotte de l'APE de Lanrivoaré !

contact : apelanrivoare@gmail.com

CLUB DE GYM

L'assemblée générale du club de Gym de Lanrivoaré s'est tenue le vendredi 18 octobre en présence de la municipalité et de vingt et un adhérents.

Le bilan d'activités et le bilan financier sont positifs ; quatre vingt trois inscriptions sont enregistrées pour cette saison 2024/2025, réparties en quatre cours : les séances de gym douce, pilates et gym tonique sont assurées par Rose-Anne BIHAN et le yoga par Gergana GRALL de la façon suivante :

gym douce le lundi de 9 h 30 à 10 h 30, yoga le mercredi de 18 h 30 à 20 h, gym tonique le jeudi de 20 h à 21 h et pilates le vendredi de 17 h 45 à 18 h 45. Si vous le souhaitez, il est encore possible de s'inscrire.

Cette réunion a aussi été l'occasion de remercier la municipalité et le Comité des Fêtes pour leur soutien financier, ainsi que les adhérents qui apportent leur aide au Pardon des Châtaignes.

La composition du bureau est la suivante :

présidente : Véronique Raguénès

trésorière : Annie Trébaul

secrétaire : Gisèle Quinquis

mail : clubdegymlanrivoare@gmail.com

tel : 06.33.79.76.85



KIG DE LANRIVOARÉ
APE de l'école de Lanrivoaré

Dimanche 10 novembre

KIG HA
FARZ & FURIOUS

Salle de la Forge

À emporter:

- De 11h30 à 13h
- À la salle Ti Kreiz
- Tarif unique de 12€ (prévoir vos plats)

Sur place:

- A partir de 12h
- Moins de 6 ans : gratuit
- Du CP au CM2 : 6€
- Adulte : 14€

Vente de tickets à la croustine et au bar des sports de Lanrivoaré



CLUB DES CHÂTAIGNIERS

Mercredi 13/11 : fête du secteur Penn ar Bed regroupant quatorze clubs (chants - contes - etc...) à l'Espace Culturel de Saint Renan. Entrée gratuite et ouverte à tous.

Impératif : début du spectacle 13 h 30.

Venez nombreux !

Mardi 26/11 : atelier "nous & notre mémoire" de 14 h à 16 h - salle Ti Kreiz

Pour changer de lieu en cette fin d'année 2024, nous irons fêter Noël au restaurant Kerlan's à Trébabu (ex . Le Relais) **le jeudi 12 décembre 2024**. Le déplacement se fera en covoiturage. Chaque conducteur devra indiquer le nom des personnes qu'il amène avec lui afin de n'oublier personne.

Le rendez-vous sur place se fera à 13 h (pour l'organisation du service). Le prix du repas est de 32 € vendu 28 €.

Comme l'année dernière, vous aurez la possibilité de choisir votre plat principal : poisson ou viande.

Les inscriptions se font dès à présent au club, à la chorale ou par téléphone en appelant : Yvette (06.86.41.80.72) et ce pour le mercredi 4 décembre 2024, dernier délai. Le nombre de participants devra être communiqué au restaurant pour le 5 décembre.

A NOTER DANS VOTRE AGENDA 2025

Créé le 28 avril 1975 sous le nom de "UNVANIEZ AN DUD OAGED", le club des Châtaigniers fêtera ses 50 ans le jeudi 15 mai 2025. Des précisions vous seront fournies le moment venu.

Zoom sur

TROPHEES DES ENTREPRISES

Candidature jusqu'au 15 décembre 2024 !

Comme chaque année, Pays d'Iroise Communauté s'associe au club des entreprises Lesneven-Iroise-Abers (Celia) pour l'organisation de la 15ème édition des trophées des entreprises dont l'objectif est de mettre en avant les initiatives et le dynamisme des entreprises locales.

Les trophées sont ouverts à tous les professionnels installés sur le territoire, quels que soient la taille et le domaine d'activité de l'entreprise.

Vous dirigez une entreprise sur le Pays d'Iroise ? Tentez votre chance !

Informations et formulaire d'inscription disponibles sur www.celia-entreprises.fr

Contact : 06.84.39.57.62 ou

par mail à : contact@celia-entreprises.fr

ADMR

Spectacle humoristique et interactif

Un spectacle est organisé par l'ADMR dans lequel Sophia DUBREUIL, la conseillère numérique de Lanrivoaré, interprétera un rôle. Rendez-vous le 29 novembre à 14h30 à l'Espace Culturel de Saint Renan. Réservation : 02.98.32.60.04



Centre communal d'action sociale

REPAS DES AINES



Repas des aînés !

Déjeuner spectacle
Invitation

Madame Pascale ANDRÉ, présidente du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) et les membres du Conseil d'Administration ont le plaisir de vous convier au déjeuner - spectacle le :

*samedi 30 novembre 2024
à 12h - salle TI an Oll*

Le déjeuner sera animé par : Stéphane LAURENS (magicien, mentalist, illusionniste de renommée INTERNATIONALE)
Une prestation EXCEPTIONNELLE et INOUBLIABLE ...
condition d'éligibilité : être né(e) avant le 31/12/1952

Coupon réponse repas des aînés

à déposer en mairie ou par mail à info@lanrivaoare.fr avant le 18/11/2024

Nom de famille :

contact : téléphone : mail :

Cocher les cases

Nombre de participants :

0 1 2

OUI

Participera en s'acquittant d'un forfait de 15€ (conjoint de moins de 72 ans)

Souhaite(ent) bénéficier du colis de Noël (un seul colis par famille, réservé aux aînés à domicile de plus de 85 ans, empêchés ou n'ayant pas fait le choix de participer au repas)

Arbre de Noël

Dimanche 15 décembre 2024
14h - 18h - salle La Forge

L'arbre de Noël communal 2024 accueille tous les enfants domiciliés à Lanrivoaré jusqu'à 12 ans (enfants nés à partir du 01/01/2012).

Le concept "Kermesse de Noël" est reconduit : seront mis à disposition des petits et grands (enfants et parents) les attractions suivantes :

- photo avec le Père Noël
- circuit 24h du Mans (4 pistes de 13m)
- manège enfant
- structures gonflables Bob l'éponge et Far West
- sculpture de ballons
- maquillage
- pêche aux canards
- poneys sur roulette
- tombola
- réalité virtuelle sur piste
- atelier créatif
- goûter

Ho Ho Ho!

Coupon réponse
Arbre de Noël
du 15/12/2024

à déposer en mairie ou par mail à info@lanrivoare.fr avant le 07/12/2024

Nom de famille :

Participera Ne participera pas

Nombre d'enfants participants :

Répartition (nombre) :

prénom :

âge :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

nombre d'accompagnants (4 max) :

contact : téléphone :

mail :

Informations Communautaires

BANQUE ALIMENTAIRE

Les 22 et 23/11 dans les supermarchés de Saint Renan, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Ploumoguer, Le Conquet, Plougouvelin, Milizac-Guipronvel, Locmaria-Plouzané, Porspoder, Lanildut, et Ploudalmézeau.

Des bénévoles vous invitent, à l'issue de vos achats, à faire don de produits comme des conserves de viandes et de légumes, huile, riz, café, sucre, chocolat, petits déjeuners, farine, potages lyophilisés...

DECHETS

Du 16 au 24/11, animations autour de la réduction des déchets : visites au centre de tri, ateliers couture...

Ciné-discussion au cinéma Le Bretagne (Saint Renan) le 22/11. Programme sur pays-iroise.bzh.

Événement : l'espace de don gratuit « ça coûte pas un radis » est de retour !

Le 24/11, 11h-17h, halle multifonction, Ploudalmézeau. Déposez les objets dont vous ne vous servez plus et repartez avec des trésors. Stands et animations, jeux, petite restauration.

Infos : pays-iroise.bzh / 02.98.32.37.83.

MAISON DE L'EMPLOI

• permanence de l'armée de terre : le 13/11 de 9h à 12h

• présentation du métier de colporteur de presse avec Le Télégramme : le 14/11 à 9h

• permanence de l'ADIE (création d'entreprise) : le 21/11 (journée)

• atelier créateur avec la Chambre des métiers : le 21/10 de 9h à 11h

maison.emploi@ccpi.bzh / 02.98.32.47.80 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h (sauf le vendredi 16h30).

FESTIVAL DES TOUT-PETITS

Malgré l'approche de l'hiver, le RPAM choisit de faire durer l'été... Tu as entre 6 et 36 mois ?

Rejoins-nous au P'tit Fest'Iroise à l'Arcadie à Ploudalmézeau, le 28 ou 29/11, à 9h30 ou 10h30.

Infos et inscription (obligatoire) :

RPAM de Ploudalmézeau, 02.98.48.09.76 ou rpam.nord@ccpi.bzh.

ECOLE DE MUSIQUE

• orchestre d'harmonie de Saint Renan : le 24/11 à 17h salle Ar Stivell, Milizac-Guipronvel. Ouverture par Céilliroise, gagnant du tremplin Nouvelle Scène fest noz 2024.

• Emiladoré : le 25/11 à 18h30, salle des Renards, Le Conquet. Concert familial rassemblant petits et grands, musiciens et chanteurs.

TRETEAUX CHANTANTS

Finale à l'Aréna le 26/11. Unique date de vente de billets (15 €) au siège de Pays d'Iroise Communauté (Lanrivoaré) le 12/11 de 9h à 12h. Infos : 02.98.84.97.60 ou 02.98.84.94.86.

Parution le jeudi 28 novembre 2024

Articles à déposer avant le lundi 18 novembre par mail à
info@lanrivoare.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2024
Extrait du procès-verbal

L'ensemble du conseil municipal était présent.
Secrétaire de séance : Thibaud IDOUX

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AA 0096	619 m ²	21 route de Ploudalmézeau	non-préemption
AA 0095	979 m ²	20 Pen Ar Créac'h	non-préemption
AC 0010 – 0107	977 m ²	11 B route d'Argenton	non-préemption
AL 0056	880 m ²	2 Impasse Nyassa	non-préemption

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 9 JUILLET 2024

Un procès-verbal de réunion de l'instance délibérante est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONTRATS EN CONVENTIONS SIGNES PAR DELEGATION

Deux conventions financières pour la réalisation de travaux d'abaissement de trottoir signées.

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE ET REMPLACEMENT CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame le Maire précise que l'article L.2122-15 du code général des collectivités locales dispose que la démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Par courrier du 9 août 2024 adressé à Monsieur le Préfet, Madame Caroll TRALBOUX a fait part de sa volonté de se démettre de ses fonctions de 4ème adjointe au maire et de conseillère municipale.

Sa démission a été acceptée par courrier du Préfet du Finistère le 4 septembre 2024. Il convient donc d'élire un nouvel adjoint au maire.

L'article L.270 du code électoral dispose que le remplacement en tant que conseillère municipale est assuré par le premier candidat non élu de la même liste. Le premier candidat non élu, Hervé JACOB ayant adressé sa démission à Madame le Maire, la candidate suivante, Caroline BOURDIER-GARREC remplacera de plein droit Madame Caroll

TRALBOUX. Madame Elisabeth LE GALL se porte candidate au poste d'adjointe au maire. Elle précise qu'elle a découvert le fonctionnement de la collectivité par son rôle de conseillère municipale et qu'elle va s'attacher à occuper ce nouveau rôle d'adjointe avec humanité et conviction, en s'appuyant sur le dynamisme de la commune, avec les forces vives des associations. L'animation par des événements ponctuels, l'investissement régulier lui permettront d'avoir un rôle transverse à toutes ces activités. Son expérience en soutien à Caroll TRALBOUX lui a permis de mieux appréhender le rôle.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité de maintenir le nombre d'adjoints au maire à quatre, de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe au maire, de dire que la nouvelle adjointe au maire occupera le même rang que l'adjointe démissionnaire, de dire que les indemnités suivront les règles préalablement établies dans la délibération n° 2020.2.MAI25-21 du conseil municipal du 25 mai 2020.

Madame Elisabeth LE GALL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4ème adjointe au maire.

INFORMATION MISSIONS DÉLÉGUÉES AUX ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire explique qu'en application de l'article L 2122-18 du CGCT, le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un adjoint. Cette déléguation de fonctions s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées. Ainsi, le maire, malgré la déléguation, conserve la faculté de se saisir de certains dossiers dans les matières déléguées et de les traiter à la place de cet adjoint. Il en est ainsi notamment en matière d'urbanisme. Les déléguations de fonctions avec signature vont être octroyées aux adjoints :

- 1er adjoint : infrastructures, urbanisme, environnement
- 2ème adjoint : finances, vie scolaire, enfance et jeunesse
- 3ème adjoint : vie sociale, sécurité des ERP, transition énergétique
- 4ème adjoint : communication, vie associative et culturelle, petite enfance.

GESTION DE L'ANIMATION JEUNESSE – ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PÉRIODE 2025 – 2027

Madame le Maire explique que la convention actuelle pour la gestion de l'animation jeunesse, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, expirant le 31 décembre 2024, le conseil municipal a décidé à l'unanimité le 28 mai dernier de procéder à une remise en concurrence, dans le cadre d'une délégation de service.

La procédure de concession de service public, suivant la terminologie de droit communautaire transposée dans le code de la commande publique s'était déroulée jusqu'ici conformément au planning fixé.

Une seule candidature et offre a été réceptionnée. Pour autant, la commune a conduit une négociation afin d'améliorer, autant que possible, les caractéristiques du contrat.

Le mémoire technique du candidat, les questions posées avant l'audition, le courrier de négociation après audition et la nouvelle proposition rendent compte des caractéristiques de l'offre et de la négociation désormais achevée. Le rapport d'analyse des offres permet d'avoir une vision synthétique des critères d'analyse.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité d'approuver l'attribution de la concession de service public pour la gestion de l'animation jeunesse à Léo Lagrange Ouest (un changement de nom est prévu prochainement, intitulé Léo Lagrange Animation), avec effet au 1er janvier 2025, d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de concession et tout document s'y rapportant.

URBANISME / HABITAT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

1- CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) par délibération n° CC2017-12-54/IT-02 en date du 20 décembre 2017.

Les travaux d'élaboration du PLUI-H accompagnés par les cabinets Futur Proche puis Citadia ont démarré en août 2017 et ont comporté à ce jour deux phases : l'élaboration du diagnostic et l'état initial de l'environnement, qui ont fait chacune l'objet d'une concertation destinée à l'ensemble des partenaires institutionnels mais aussi au public. Celles-ci ont mis en évidence un certain nombre de constats qui ont permis de dresser un portrait du territoire dans son

contexte actuel et de retenir un Plan.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme dispose que les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En vertu de cet article, « lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul ». Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Lorsque le Plan Local d'Urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Il est précisé que le projet de PADD a été communiqué aux communes membres par la communauté de communes du Pays d'Iroise. Il revient donc à la commune de débattre sur les orientations générales du PADD du Pays d'Iroise.

Monsieur le Président invite donc les élus communaux à débattre du PADD sachant que celui-ci exprime le projet politique résultant des travaux menés en concertation, avec l'ensemble des maires et de leurs représentants.

Il entend formaliser de manière simple et lisible une stratégie d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire communautaire, à horizon 2046 et concernant l'ensemble des communes dont la commune de Lanrivouaré.

2- EXPOSE DES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUI-H

Le PADD de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise s'est donné comme ambition de concilier attractivité, identité, sobriété, simplicité et solidarité pour un territoire résilient et agréable à vivre.

Malgré le contexte de crises multiples, le territoire du Pays d'Iroise demeure parmi les territoires communautaires les plus dynamiques du Département du Finistère mais aussi de la Région Bretagne et connaît un rythme annuel de croissance démographique soutenu. Au vu des projections démographiques, cette croissance devrait se poursuivre et la communauté, qui compte aujourd'hui plus de 50 000 habitants et 10 200 emplois, doit maintenir une capacité à accueillir 300 habitants par an et une activité économique en croissance. A cette fin, le territoire doit être en capacité de répondre au besoin de logement, dans toute sa diversité.

Le contexte de changement climatique, de transition énergétique, de raréfaction des ressources et de la biodiversité, implique d'inscrire la dynamique du pays d'Iroise dans un cercle vertueux visant une approche renouvelée de l'aménagement du territoire et dans le respect de la trajectoire ZAN précisée par la Loi Climat et Résilience mais aussi dans l'esprit du SRADDET et du SCoT du Pays de Brest.

Le PADD se décline en 4 axes fondateurs. Il est précisé qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différents axes et orientations du PADD et que chacune contribue à part égale au projet global. Le PADD souligne aussi la nécessité d'une approche transversale des enjeux.

- Axe 1 : Pays d'Iroise, un territoire engagé pour la cohésion et l'équilibre : organiser le développement urbain pour gagner en cohérence et en lisibilité de territoire.

- Axe 2 : Pays d'Iroise, un territoire engagé pour l'accueil, la solidarité et la sobriété : développer la qualité de l'habitat en proposant à tous des logements adaptés

- Axe 3 : Pays d'Iroise, un territoire engagé pour le

développement économique et touristique, renforcer l'attractivité et la compétitivité économique.

Axe 4 : Pays d'Iroise, territoire engagé pour la préservation et la valorisation de ses ressources et richesses, valoriser les paysages et le patrimoine bâtis et naturels, préserver les ressources naturelles par la recherche de sobriété, prévenir les risques et oeuvrer pour un territoire résilient.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité de prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUi-H de la CCPI., de formuler un avis favorable assorti de l'observation suivante : les conseillers municipaux s'interrogent sur la capacité à construire sur la commune et de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet du PADD, de préciser que la présente délibération sera transmise : au président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. et au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois au moins sur le site internet de la commune.